

Toulouse, le **25 MARS 2021**

**EXTRAIT CIRCULAIRE INTERACADEMIQUE
D'ORGANISATION
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR**

BATIMENT

SESSION 2021

Rectorat
 Direction des Examens
 et Concours
 Bureau DEC 5
dec5@ac-toulouse.fr

Affaire suivie par :
Séphora ALTIMEAU
 (Gestionnaire)
 Tél. : 05 36 25 71 20

Jordi LLORENS
 (Chef de Bureau)
 Tél. : 05 36 25 71 07

Référence : Circulaire Nationale d'organisation émise le 21 janvier 2021 par l'Académie de Nantes

Nombre de candidats inscrits : 53 candidats

Organisation pour les académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers et Toulouse

I CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES, ORALES ET PRATIQUES

ECRITS		
U 31 - Mathématiques	Lundi 10 mai 2021 de 14H00 à 16H00	Centres d'examens voir page 2 (pas de sortie définitive des candidats avant la fin de l'épreuve) sauf E1 et E41 : pas de sortie définitive des candidats avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition
U 32 - Sciences physiques appliquées	Lundi 10 mai 2021 de 16H30 à 18H30	
U1 - Culture générale et expression	Mardi 11 mai 2021 de 14H00 à 18H00	
E41 - Dimensionnement et vérification d'ouvrages	Mercredi 12 mai 2021 de 14H00 à 18H00	
ORALES ET PRATIQUES		
E61 - Suivi de chantier (1)	Du lundi 22 au vendredi 26 mars 2021	Lecture le matin
E62 - Implantation – essais (1)	Du lundi 3 au mercredi 5 mai 2021	Les épreuves commencent à partir de 08h00.
E42 - Conception d'ouvrages du bâtiment (1)	Du lundi 31 mai au vendredi 4 juin 2021	
E5 - Etude économique et préparation de chantier (1)	Du lundi 21 au vendredi 25 juin 2021	
U2-LV obligatoire / EF1-Epreuve facultative langue	Les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues sont déterminées par chaque académie, pour ses candidats Du 13 au 15 avril 2021 pour les candidats inscrits à l'académie de Toulouse	

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES	Vendredi 11 juin 2021	Lycée Urbain Vitry, Toulouse
PUBLICATION DES RESULTATS	Mercredi 7 juillet 2021 à 18h	http://www.ac-toulouse.fr (rubrique examens et concours/ Tous les résultats)

II ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

Les listes d'affichage, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'écrits à l'aide de l'application ORGANET

Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites, le papier de composition modèle national, fourni par le Direction des Examens et concours.

Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :
Les convocations des candidats seront établies par mes services.

CENTRES D'ECRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Urbain VITRY – Toulouse 4 candidats	Individuel 31 (1 candidat) Enseignement à Distance 31 (3 candidats)
Lycée Le Garros AUCH 3 candidats	Individuel 65 (1 candidat) Individuel 82 (1 candidat) Enseignement à Distance 82 (1 candidat)
Lycée Cantau ANGLET 14 candidats	GRETA CFA CANTAU (14 candidats)
Lycée Privé Sainte Famille Saintonge BORDEAUX 14 candidats	UFA Sainte Famille Saintonge (10 candidats) Enseignement à Distance 33 (4 candidats)
Lycée des Métiers du Bâtiment FELLETIN 10 candidats	CFA Felletin (10 candidats)
Lycée Emile Combes – PONS 7 candidats	UFA LPO Emile Combes – PONS (7 candidats)
Lycée Jean Garnier – MORCENX 1 candidat	Individuel 40 (1 candidat)

TOTAL : 53 candidats

- **Utilisation de la calculatrice et matériel candidat**

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques entre en application, à partir de la session 2021.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.
Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera accessible **sur Cèdre début avril 2021**. Il appartient à chaque établissement de la communiquer à ses élèves.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera accessible aux candidats début avril selon les modalités suivantes :

- Tous candidats : sur le site de l'académie de Toulouse, rubrique « examens et concours » / « bts » / « examens post-bac » / « matériel candidat » : <http://www.ac-toulouse.fr/cid86814/materiel-candidats-bts.html>
- Pour les candidats individuels (dont enseignement à distance) : la liste (ne concernant pas toutes les spécialités) sera également disponible pour les candidats individuels avec leur convocation (cf. infra.)

III DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

1- Epreuves E42 et E5 :

Dépôt des dossiers techniques pour les candidats en centre de formation :

Les dossiers techniques sont à téléverser sur l'espace de partage TRIBU au plus tard le 26 mars 2021.
Chaque centre de formation télécharge ensuite les dossiers techniques qui lui sont attribués.

Remise des dossiers candidats pour les candidats en centre de formation :

Les candidats remettent leurs dossiers au chef de centre, le dernier jour de la préparation avant 16h00 :

- Pour l'E42, **le vendredi 28 mai 2021**, avant 16h00
- Pour l'E5, **le vendredi 18 juin 2021**, avant 16h00.

Retrait et dépôt des dossiers au centre d'interrogation pour les candidats individuels :

Epreuve E42 :

Retrait des dossiers **le lundi 17 mai 2021 à 08H00** et dépôt des dossiers **le vendredi 28 mai 2021 avant 16H00** sur le centre d'épreuve orale.

Epreuve E5 :

Retrait des dossiers **le lundi 7 juin 2021 à 08H00** et dépôt des dossiers **le vendredi 18 juin 2021 avant 16H00** sur le centre d'épreuve orale.

2- E6 - CONDUITE DE CHANTIER - EPREUVES SUIVI DU CHANTIER E61 et EF2 EPREUVE FACTULTATIVE ENGAGEMENT ETUDIANT - E62 - IMPLANTATION ESSAIS

- Pour les **candidats individuels**, le compte rendu d'activité devra être envoyé **en recommandé avec AR** à l'établissement où se déroule l'épreuve orale **E61**, **au plus tard le vendredi 5 mars 2021 à 16H00**.

3- Langue vivante Etrangère

a) CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'EPREUVE E2 : LANGUE VIVANTE ETRANGERE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite : cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes constituée de deux parties :

1^{ère} partie : compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation ;

2nde partie : expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

En application de la note du Ministère de l'Enseignement Supérieur (DGESIP n°2012-0323 du 12 septembre 2012), l'épreuve ponctuelle de LV1 sera organisée par chacune des académies d'origine des candidats. Chaque académie pilotée détermine l'organisation retenue pour ses candidats (date, lieu, heure).

Cette information est communiquée à l'académie de Toulouse, qui édite les convocations des candidats et adresse les bordereaux de notation aux centres d'examen.

Les convocations des examinateurs sont de la responsabilité de l'académie d'origine.

b) Langue vivante rares

Langues	Nombre de candidat	ACADEMIE D'ORIGINE
ARABE	1 candidat	Académie de Bordeaux
PORTUGAIS	1 candidat	Académie de Bordeaux
	1 candidat	Académie de Toulouse

Académie de Toulouse : Ces oraux auront lieu du **12 au 16 avril 2021**, dans deux centres d'épreuves : lycée Ozenne et Sainte-Marie de St Sernin pour les candidats de Toulouse.

Autres Académies : Chaque académie pilotée détermine l'organisation retenue pour ses candidats. Celle-ci est transmise à l'académie de Toulouse, qui édite les convocations des candidats.

4- Epreuve facultative « engagement étudiant » (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve E61.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe 2) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E61.

IV LIVRETS SCOLAIRES, RELEVES DE NOTES-DIPLOMES ET PUBLICATION DES RESULTATS

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**.

Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS **figure dans les circulaires nationales d'organisation** transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr**.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au Lycée Urbain Vitry, avant **le 11 juin 2021**. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury.

A l'issue des délibérations, le centre retournera les livrets scolaires au bureau DEC5, **classé par établissement** en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires seront renvoyés aux établissements de formation des candidats dans le courant du mois de septembre. Ils pourront être remis aux candidats et seront à défaut à conserver.

Les relevés de notes seront établis et transmis par mes services aux candidats dès la première quinzaine du mois de juillet.

Pour les candidats de l'académie de Toulouse :

- **Les diplômes des candidats individuels** leur seront envoyés directement par mes services à la même période.

Les livrets scolaires seront envoyés par courrier **au plus tard le vendredi 11 juin 2021** au :

Lycée Professionnel URBAIN VITRY
150 route Launaguet
31200 Toulouse

INSTRUCTIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Votre convocation aux épreuves sera téléchargeable sur le site www.ac-toulouse.fr, rubrique « examens concours/examens post-bac/brevet de technicien supérieur ».

Vous devrez vous connecter avec votre nom et votre numéro de candidat pour télécharger votre convocation et la notice relative au matériel autorisé.

Un courriel (envoyé à l'adresse électronique que vous avez indiquée lors de votre inscription) **vous précisera votre numéro de candidat et vous informera de la mise en ligne de la convocation.** Ce message vous parviendra au plus tard trois semaines avant le début des épreuves écrites.

Il n'est donc pas prévu d'envoi par la poste, la mise en ligne constituant dorénavant le seul mode de communication de la convocation. Le Rectorat de Toulouse ne saurait être tenu pour responsable en cas de non téléchargement de la convocation et des documents annexes.

Les résultats seront publiés le **7 juillet** à partir de **18H00**.

La liste pourra être consultée sur le site : www.ac-toulouse.fr (rubrique Examens et Concours / Tous les résultats).

Pour le Recteur et par délégation
Pour le Secrétaire général empêché
La Directrice des examens et concours

Christine PELATAN



PJ : annexe 1 et 2 engagement étudiant

**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation *1**

Candidat au brevet de technicien supérieur

Année d'examen :

Spécialité du brevet de technicien supérieur, option le cas échéant :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant »*2 :

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique,...) :

Organisme d'accueil (association, entreprise,...) :

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

*2

Conformément à l'arrêté du xx septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation

BTS

Session 2021

Épreuve facultative– Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle

CANDIDAT(E)	Nom et prénom :	
	N° de Candidat :	
Analyse de l'engagement associatif, social ou professionnel		
Organisation lieu de l'engagement:		
Activités réalisées :		
Questions posées :		
NOTE /20 :	<input type="text"/>	
Appréciation globale et Commentaires (justification de la note)		
MEMBRES DE LA COMMISSION :	Date :	Signatures

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

DEGRÉ DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES			
<i>TI</i>	<i>I</i>	<i>S</i>	<i>TS</i>
Subit	Exécute	Maîtrise	Est expert
1 - Qualité de la présentation du contexte de l'engagement			
Présente une description succincte partielle ou non structurée	Présente une situation structurée mais sans analyse du rôle de l'organisation dans laquelle l'engagement est effectif	Analyse du contexte en présentant les principales caractéristiques et les missions	Est capable de transférer l'analyse du contexte à d'autres (entreprises, ...)
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement			
Se limite à une activité très restreinte du processus et ne comprend pas les enjeux associés	Appréhende l'ensemble de l'activité, mais sans en comprendre réellement les enjeux associés	Porte un degré d'analyse sur les activités dans le cadre de son engagement en identifiant les contraintes et les enjeux	Présente une analyse des activités effectuées dans le cadre de son engagement en intégrant l'identification des contraintes, des enjeux et les limites des choix. Le candidat est en mesure de formuler des propositions argumentées d'amélioration face à des demandes
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement			
Ne présente pas d'analyse et ne prend pas de distance par rapport aux activités réalisées.	Présente une analyse étroite, peu autonome et limitée à une série d'activités	Sait expliquer en quoi une activité réalisée dans le cadre de son engagement a permis la construction de compétences	Montre le lien entre les activités réalisées dans le cadre de son engagement et développement de ses compétences → Capacité à apprendre de son expérience à faire lien avec les activités du référentiel du diplôme
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement			
Fait preuve de peu de persévérance, dans des activités peu complexes et routinières.	A su dépasser les difficultés rencontrées et les aléas.	A su dépasser les difficultés rencontrées dans des situations complexes ou déstabilisantes.	Propose des solutions pour améliorer des démarches. → capacité à résoudre des problèmes
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...)			
Ne démontre pas un engagement dans des activités variées	Démontre une capacité à présenter les différences culturelles	Démontre une capacité à intégrer les différences culturelles dans ses principes d'action	Démontre une intelligence sociale
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens			
Ne présente pas de capacité à prendre en compte ces aspects	Démontre une capacité d'adaptation face à des situations différentes	Sait expliquer en quoi une situation professionnelle a permis la construction de cette compétence	Montre le lien entre situations rencontrées et développement de ses compétences d'adaptabilité. Sait faire sens dans l'analyse de ces différentes activités
7 - Capacité à s'engager dans un collectif			
Ne démontre pas de capacité à s'engager dans un collectif	Démontre de capacités à interagir selon des procédures établies	Démontre une capacité à s'impliquer dans un collectif.	Démontre une capacité à trouver des modes d'action fondés sur un collectif. → Capacité à travailler en équipe
8– Qualité de l'argumentation			
N'argumente pas.	Reste sur les aspects descriptifs de ses travaux	Limite son argumentation aux travaux prescrits	Sait mobiliser les arguments de référence (contraintes, ressources, techniques usuelles, méthodes, ...)